

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 15 mai 2017, à 19 h.

Sous la présidence du maire, monsieur Gilles Boucher, et en présence de la directrice générale par intérim et directrice Communications, loisirs, événements et culture, madame Julie Forgues et de la greffière, madame Judith Saint-Louis, étaient présents et formant quorum les conseillers et conseillères suivants : monsieur Daniel Beaudoin, monsieur Alexandre Cantin, madame Gisèle Dicaire, monsieur Stéphane Longtin et madame Lisiane Monette.

Était absente, la conseillère, madame Johanne Lepage.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour.**
- 3. Approbation de procès-verbaux.**
 - a) Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 18 avril 2017 à 19 h.
 - b) Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le mardi 25 avril 2017 à 12 h.
- 4. Administration, Finances et Qualité de services**
 - a) Adoption du règlement # SQ-03-2012-A03 modifiant le règlement # SQ-03-2012 relatif à la circulation et au stationnement.
 - b) Présentation et approbation des comptes.
 - c) Approbation et dépôt de transferts budgétaires – Ville.
 - d) Annulation des soldes de surplus affectés non utilisés au 31 décembre 2016 - Ville.
 - e) Mandat pour requête introductive d'instance en radiation d'une inscription au registre foncier – Lot # 5 229 342 – 5, rue du Sentier-du-Chevreuil.
 - f) Cession d'une partie du lot 5 229 168 à Club Auto-Neige Blizzard inc.
- 5. Sécurité publique, Sécurité incendie et Sécurité civile.**
- 6. Travaux publics et Hygiène du milieu**
 - a) Réintégration – M. Yvon Pelletier, chauffeur-opérateur.
 - b) Abrogation de la résolution # 5936-04-2017 et embauche de M. Éric Boisvert, préposé du réseau d'aqueduc et d'égout, préposé à l'entretien des bâtiments et chauffeur-opérateur à l'essai.
 - c) Résultats d'ouverture des soumissions – Fourniture de matériaux granulaires 2017 – Dossier # TP-201703-08.
 - d) Demande d'ajout de luminaire de rue – vis-à-vis 2, rue du Joli-Trappeur.
- 7. Urbanisme, Environnement et Mise en valeur du territoire**
 - a) Demande d'autorisation pour vente de débarras – Bazar annuel de la Paroisse Sainte-Marguerite – 1^{er} et 2 juillet 2017.
 - b) Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale # 2017-PIIA-00021 – 43, rue de la Montagne-Verte.
 - c) Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale # 2017-PIIA-00022 – 58, rue de la Montagne-Verte.
 - d) Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale # 2017-PIIA-00023 – 47, rue de la Montagne-Verte.
 - e) Demande d'approbation de plan majeur de lotissement # 2017-PML-00008 – Projet Développement Domaine d'Estérel - Chemin de Chertsey.
- 8. Communication, loisirs, événements et culture**
 - a) Demande d'autorisation pour tenue du Marché fermier au stationnement municipal Masson.
 - b) Programmation et activités de Lac-Masson en Fête – Contrats et mandats.
 - c) Embauches – Concours d'emploi # 201703-07 - Camp de jour 2017 – Aide-coordonnatrice – Mme Élisabeth Puech-Bergot.
 - d) Embauches – Concours d'emplois # 201703-07 - Camp de jour 2017 – Animateurs(trices) – Mme Laurina De Lagrave, Mme Charlotte Dubé, Mme Justine Isabelle et M. Charlee Tremblay et Mme Pamela Lidbetter (service de garde).
 - e) Ouverture de la plage près de l'ancien Centre culturel au 414, rue du Baron-Louis-Empain et horaire 2017.
 - f) Embauches – Concours d'emplois # 201703-08 - Sauveteurs Plage 2017 – Mme Saël Cadieux, M. Félix-Antoine Chevigny et Mme Élisabeth Puech-Bergot et Mme Koralie Archambault (aide-sauveteur).
- 9. Correspondance.**
- 10. Affaires nouvelles.**
 - a) Achat – Balai 52 pouces John Deere pour Travaux publics.
 - b) Achat – Lampadaires municipaux.
- 11. Période de questions.**
- 12. Levée de la séance.**

Mots du maire et des élus.

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Gilles Boucher, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum.

5957-05-2017

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance du conseil municipal ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

5958-05-2017

3. a) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE MARDI 18 AVRIL 2017 À 19 H.

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet de procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 18 avril 2017 joint à la convocation de la présente séance du conseil municipal en vue de son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 18 avril 2017 à 19 h soit et est approuvé tel que rédigé.

5959-05-2017

3. b) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE MARDI 25 AVRIL 2017 À 12 H.

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet de procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 25 avril 2017 joint à la convocation de la présente séance du conseil municipal en vue de son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Alexandre Cantin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le mardi 25 avril 2017 à 12 h soit et est approuvé tel que rédigé.

4. ADMINISTRATION, FINANCES ET QUALITÉ DE SERVICES

5960-05-2017

4. a) ADOPTION DU RÈGLEMENT # SQ-03-2012-A03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # SQ-03-2012 RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT.

ATTENDU l'adoption du règlement # SQ-03-2012 établissant les prescriptions en matière de circulation et de stationnement sur les voies publiques, et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière et ses amendements # SQ-03-2012-A01 et # SQ-03-2012-A02 ;

ATTENDU le récent développement domiciliaire dans le secteur du chemin Masson près de la rue du Galais haussant l'achalandage et les usagers de cette voie de circulation ;

ATTENDU que ce conseil désire réduire la vitesse de circulation de 50 km/h à 30 km/h sur ce tronçon du chemin Masson situé entre le numéro civique 15 et l'intersection de la rue des Lilas, à partir de laquelle la vitesse est déjà prescrite à 30 km/h en modifiant l'annexe « N » du règlement SQ-03-2012 ;

ATTENDU qu'il y a lieu de mettre à jour de nouveau la liste des arrêts selon l'annexe « A » du règlement SQ-03-2012 sur le territoire ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'ajouter un espace d'interdiction de stationnement vis-à-vis les stations de pompage de la rue des Trembles en modifiant l'annexe « D » du règlement SQ-03-2012 ;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 18 avril 2017 par la conseillère, madame Lisiane Monette ;

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu une copie du projet de règlement dans les délais requis, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture complète ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE le règlement numéro # SQ-03-2012-A03 modifiant le règlement # SQ-03-2012 concernant la circulation et le stationnement dans la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson pour réduire la limite de vitesse sur un tronçon du chemin Masson à 30 km/h, modifier les annexes A, D et N soit et est adopté et fait partie intégrante de la présente comme s'il était ici au long reproduit et qu'il entrera en vigueur conformément à la Loi soit suivant l'approbation du ministère des Transports (ou son non désaveu) et suivant sa promulgation soit 90 jours suivant son adoption.

5961-05-2017

4. b) PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES.

ATTENDU le dépôt de la liste des comptes pour les périodes énoncées ci-dessous par le trésorier, monsieur Sébastien Racette, qui certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir ces dépenses au montant total de 329 251.05 \$;

ATTENDU que le chèque # 27 588 est inexistant ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil approuve et/ou entérine le paiement des comptes suivants :

Types	Période	No chèques	Total
Dépenses incompressibles	du 14 avril 2017 au 10 mai 2017	# 27 554 à # 27 633	248 493.98 \$
Déboursés	au 15 mai 2017	# 27 634 à # 27 701	80 757.07 \$

Je certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir ces dépenses.

Sébastien Racette
Trésorier

5962-05-2017

4. c) APPROBATION ET DÉPÔT DE TRANSFERTS BUDGÉTAIRES - VILLE.

ATTENDU que pour respecter la *Loi sur les cités et villes*, la Ville doit disposer de crédit suffisant pour réaliser toute dépense ;

ATTENDU qu'après suivi des dépenses et analyse, certains transferts budgétaires se doivent d'être effectués ;

ATTENDU le tableau des transferts effectués # 2017-012 à être déposés au conseil tel que préparé par le trésorier, monsieur Sébastien Racette ;

ATTENDU le tableau des transferts budgétaires tel que préparé le 4 mai dernier par le trésorier, monsieur Sébastien Racette, à être autorisés après l'affectation des sommes requises ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le Service de la trésorerie à procéder aux transferts budgétaires pour le montant et aux postes tels qu'ils apparaissent au tableau précité et prend acte du dépôt du tableau de transferts effectués déposés au conseil lesquels sont joints à la présente pour en faire partie intégrante.

5963-05-2017

4. d) ANNULATION DES SOLDES DE SURPLUS AFFECTÉS NON UTILISÉS AU 31 DÉCEMBRE 2016.

ATTENDU le dépôt des états financiers 2016 ;

ATTENDU que certains projets financés par le surplus accumulé affecté à ces projets et non utilisés pour ces projets représentent un montant de 7 575.09 \$ soit 1 631.01 \$ pour l'analyse organisationnelle et 5 944.68 \$ pour l'adoption du budget 2016 ;

ATTENDU la recommandation favorable du trésorier, monsieur Sébastien Racette, pour la libération de ces montants ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil annule et libère le solde du surplus affecté et réaffecte cette somme au montant global de 7 575.69 \$ au surplus accumulé non affecté de la Ville.

5964-05-2017

4. e) MANDAT POUR REQUÊTE INTRODUCTIVE D'INSTANCE EN RADIATION D'UNE INSCRIPTION AU REGISTRE FONCIER – LOT 5 229 342 – 5, RUE DU SENTIER-DU-CHEVREUIL.

ATTENDU l'acte de vente intervenu entre la Ville et M. Luc Van Den Bossche publié sous le numéro 17 458 329 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne le 11 août 2010 donnant suite à la résolution # 3407-02-2010 prise le 19 avril 2010 ;

ATTENDU que les inscriptions # 514 501 et # 517 875 antérieures à cette vente relatives au procès-verbal de saisie et à l'avis de vente par shérif par lequel la Ville détenait son titre n'ont toujours pas été correctement radiées ;

ATTENDU la soumission du 22 mars 2017 obtenue du cabinet instrumentant au dossier, Léonard Pagé Chalifoux Piché notaires inc., au montant de 1 167.29 \$, traitement, frais déboursés et taxes applicables comprises ;

ATTENDU la recommandation favorable du trésorier, monsieur Sébastien Racette, pour la requête introductive d'instance en radiation de ces inscriptions ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation et la soumission précitées et mandate le cabinet Léonard Pagé Chalifoux notaires inc. à procéder à la requête introductive d'instance en radiation pour les inscriptions à radier dans ce dossier.

QUE ces honoraires et frais soient imputés au poste budgétaire # 02-13000-410.

5965-05-2017

4. f) PROJET DE CESSION D'UNE PARTIE DU LOT # 5 229 168 À CLUB AUTO-NEIGE BLIZARD INC.

Le conseiller, monsieur Daniel Beaudoin, déclare son conflit d'intérêts et se retire de la discussion pour ce point.

ATTENDU la résolution # 5687-09-2016 prise le 19 septembre 2016 à l'effet d'autoriser la cession de terrains aux Club Auto-Neige Blizzard inc. et au Club Quad Lac-Masson-Estérel à certaines conditions ;

ATTENDU que le requérant, le Club Auto-Neige Blizzard inc., a précisé sa demande ;

ATTENDU la description plus détaillée de la partie du lot 5 229 168 visée par la présente cession mesurant environ 80 mètres de largeur par 50 mètres de profondeur, d'une superficie d'environ 4 000 mètres carrés, dont le numéro de cadastre reste à définir, et situé sur le chemin des Hauteurs à l'intersection de la seconde entrée de la rue des Galais menant aux étangs aérés ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le requérant à poursuivre les démarches pour la cession projetée de l'immeuble visé au requérant le Club d'Auto-Neige Blizzard Inc. à des conditions et obligations qui seront incluses dans un contrat notarié à intervenir, notamment mais sans limitation, et à la pleine et entière satisfaction de la Ville.

QUE le contrat notarié, les frais d'arpentage et tout autre frais inhérents au dossier, soient entièrement payés par l'organisme sans but lucratif, Club d'Auto-Neige Blizzard inc.

QUE ce conseil autorise et mandate le maire, monsieur Gilles Boucher, ou le maire suppléant en son absence, et la greffière, madame Judith Saint-Louis, à intervenir pour et au nom de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson dans la préparation de tous les documents inhérents à l'acte de vente à intervenir, de même qu'aux documents relatifs aux lotissements requis.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE, SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE.

6. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

5966-05-2017

6. a) RÉINTÉGRATION – M. YVON PELLETIER, CHAUFFEUR-OPÉRATEUR.

ATTENDU la résolution # 5866-02-2017 prise le 20 février 2017 suite au concours d'emploi # 201702-03 par laquelle ce conseil attribuait à monsieur Yvon Pelletier le nouveau poste de préposé du réseau d'aqueduc et d'égout, préposé à l'entretien des bâtiments et chauffeur-opérateur à titre de salarié à l'essai selon les prescriptions de l'article 9.07 c) de la convention collective 2012-2017 et de la lettre d'entente # 2017-01 le tout à compter du 24 février 2017 ;

ATTENDU que M. Pelletier s'est prévalu des dispositions de l'article 9.07 relatives aux employés à l'essai pour réintégrer son ancien poste sans perte d'aucun droit afférent à ce dernier ;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Joël Houde ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil prend acte et entérine la réintégration de monsieur Yvon Pelletier à son poste de chauffeur-opérateur à compter du 20 avril 2017.

5967-05-2017

6. b) ABROGATION DE LA RÉOLUTION # 5936-04-2017 ET EMBAUCHE DE MONSIEUR ÉRIC BOISVERT, PRÉPOSÉ DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT, PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS ET CHAUFFEUR-OPÉRATEUR À L'ESSAI.

ATTENDU la résolution # 5936-04-2017 prise le 18 avril 2017 à l'effet de procéder à l'embauche de monsieur Éric Boisvert à titre de salarié à l'essai selon l'article 4.03 de la convention collective au poste de chauffeur-opérateur, aide-mécanicien occasionnel débutant par une formation à compter du 18 avril 2017 le tout selon les dispositions de la convention collective en vigueur suivant le concours d'emploi # 201703-14 ;

ATTENDU la réintégration de M. Yvon Pelletier à son poste de chauffeur-opérateur et par le fait même la libération du poste de préposé du réseau d'aqueduc et d'égout, préposé à l'entretien des bâtiments et chauffeur-opérateur à l'essai ;

ATTENDU que seule la candidature conforme de M. Pelletier avait été déposée suite à l'affichage interne du concours d'emploi # 201702-03 pour ce poste, comblé temporairement par M. Pelletier ;

ATTENDU l'intérêt formulé par monsieur Éric Boisvert pour ce poste et la formation OTUND autorisée débutant le 18 avril dernier à laquelle M. Boisvert a été inscrit en lieu et place de M. Pelletier ;

ATTENDU que le poste de chauffeur-opérateur, aide-mécanicien occasionnel à l'essai n'a plus d'objet dans la situation actuelle ;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Joël Houde ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil entérine les faits et gestes de la directrice générale par intérim, madame Julie Forgues et abroge la résolution # 5936-04-2017 à toutes fins que de droit.

QUE ce conseil accepte la recommandation précitée et entérine l'embauche de monsieur Éric Boisvert rétroactivement au 18 avril 2017 au poste de préposé du réseau d'aqueduc et d'égout, préposé à l'entretien des bâtiments et chauffeur-opérateur à l'essai, le tout en vertu des prescriptions de l'article 4.03 de la convention collective en vigueur et comblant le concours d'emploi # 201702-03.

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires # 02-41200-141, # 02-41300-141, # 02-41310-141, # 02-41400-141, # 02-41500-141, # 02-32000-141 et # 02-33000-141.

5968-05-2017

6. c) RÉSULTATS D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS – FOURNITURE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES 2017 – DOSSIER # TP-201703-08.

ATTENDU l'appel d'offres sur invitations # TP-201703-08 pour la fourniture de matériaux granulaires pour les besoins de la Ville pour ses divers travaux 2017 jusqu'au 1^{er} mai 2018 ;

ATTENDU les résultats de l'ouverture des soumissions reçues le 10 mai 2017 à 15 h représentés aux tableaux suivants :

Pierre concassée 0 – 20 mm tout venant granite

Soumissionnaires	Prix soumis par tonne livrée avant taxes*	Quantité estimée t. m.	Prix soumis total avant taxes	Prix soumis total avec taxes
------------------	---	------------------------	-------------------------------	------------------------------

Lafarge Canada inc.	14.17 \$	3 000	42 510.00 \$	48 875.87 \$
Sintra inc. (Région Lanaudière-Laurentides)	19.28 \$		57 840.00 \$	66 501.54 \$

* incluant la redevance aux exploitants de carrières et sablières, si applicable, tel qu'indiqué à la soumission

Pierre concassée 0 – 56 mm tout venant granite

Soumissionnaires	Prix soumis par tonne livrée avant taxes*	Quantité estimée t. m.	Prix soumis total avant taxes	Prix soumis total avec taxes
Lafarge Canada inc.	13.67 \$	500	6 835.00 \$	7 858.54 \$
Sintra inc. (Région Lanaudière-Laurentides)	19.28 \$		9 640.00 \$	11 083.59 \$

* incluant la redevance aux exploitants de carrières et sablières, si applicable, tel qu'indiqué à la soumission

Pierre nette 0 – 20 mm MTQ

Soumissionnaires	Prix soumis par tonne livrée avant taxes*	Quantité estimée t. m.	Prix soumis total avant taxes	Prix soumis total avec taxes
Lafarge Canada inc.	16.67 \$	250	4 167.50 \$	4 791.58 \$
Sintra inc. (Région Lanaudière-Laurentides)	21.28 \$		5 320.00 \$	6 116.67 \$

* incluant la redevance aux exploitants de carrières et sablières, si applicable, tel qu'indiqué à la soumission

Pierre nette 0 – 56 mm MTQ

Soumissionnaires	Prix soumis par tonne livrée avant taxes*	Quantité estimée t. m.	Prix soumis total avant taxes	Prix soumis total avec taxes
Lafarge Canada inc.	16.57 \$	150	2 485.50 \$	2 857.70 \$
Sintra inc. (Région Lanaudière-Laurentides)	21.03 \$		3 254.50 \$	3 626.89 \$

* incluant la redevance aux exploitants de carrières et sablières, si applicable, tel qu'indiqué à la soumission

Pierre nette 5 – 10 mm granite

Soumissionnaires	Prix soumis par tonne livrée avant taxes*	Quantité estimée t. m.	Prix soumis total avant taxes	Prix soumis total avec taxes
Lafarge Canada inc.	19.67 \$	75	1 475.25 \$	1 696.17 \$
Sintra inc. (Région Lanaudière-Laurentides)	33.53 \$		2 514.75 \$	2 891.33 \$

* incluant la redevance aux exploitants de carrières et sablières, si applicable, tel qu'indiqué à la soumission

Pierre nette 14 – 20 mm granite

Soumissionnaires	Prix soumis par tonne livrée avant taxes*	Quantité estimée t. m.	Prix soumis total avant taxes	Prix soumis total avec taxes
Lafarge Canada inc.	18.07 \$	75	1 355.25 \$	1 558.20 \$
Sintra inc. (Région Lanaudière-Laurentides)	N/A		N/A	N/A

* incluant la redevance aux exploitants de carrières et sablières, si applicable, tel qu'indiqué à la soumission

Pierre nette 10 – 20 mm béton granite

Soumissionnaires	Prix soumis par tonne livrée avant taxes*	Quantité estimée t. m.	Prix soumis total avant taxes	Prix soumis total avec taxes
Lafarge Canada inc.	18.07 \$	75	1 355.25 \$	1 558.20 \$
Sintra inc. (Région Lanaudière-Laurentides)	N/A		N/A	N/A

* incluant la redevance aux exploitants de carrières et sablières, si applicable, tel qu'indiqué à la soumission

Pierre nette 50 – 100 mm gabion granite

Soumissionnaires	Prix soumis par tonne livrée avant taxes*	Quantité estimée t. m.	Prix soumis total avant taxes	Prix soumis total avec taxes
Lafarge Canada inc.	18.07 \$	75	1 355.25 \$	1 558.20 \$
Sintra inc. (Région Lanaudière-Laurentides)	20.28 \$		1 521.00 \$	1 748.77 \$

* incluant la redevance aux exploitants de carrières et sablières, si applicable, tel qu'indiqué à la soumission

Pierre nette 100 – 200 mm granite

Soumissionnaires	Prix soumis	Quantité	Prix soumis	Prix soumis
------------------	-------------	----------	-------------	-------------

	par tonne livrée avant taxes*	estimée t. m.	total avant taxes	total avec taxes
Lafarge Canada inc.	18.07 \$	75	1 355.25 \$	1 558.20 \$
Sintra inc. (Région Lanaudière-Laurentides)	20.28 \$		1 521.00 \$	1 748.77 \$

* incluant la redevance aux exploitants de carrières et sablières, si applicable, tel qu'indiqué à la soumission

Matériaux recyclés 0 – 20 mm asphalte recyclé

Soumissionnaires	Prix soumis par tonne livrée avant taxes*	Quantité estimée t. m.	Prix soumis total avant taxes	Prix soumis total avec taxes
Lafarge Canada inc.	14.17 \$	150	2 125.50 \$	2 443.79 \$
Sintra inc. (Région Lanaudière-Laurentides)	21.03 \$		3 154.50 \$	3 626.89 \$

* incluant la redevance aux exploitants de carrières et sablières, si applicable, tel qu'indiqué à la soumission

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Joël Houde, en faveur de la plus basse soumission et la plus avantageuse pour la Ville ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte les prix unitaires soumis à la soumission de Lafarge Canada inc. qui sont les prix les plus bas et les plus avantageux le tout avec les taxes applicables et lui attribue le contrat distinctement pour chacun des matériaux pour la fourniture de matériaux granulaires en provenance du banc de sis au 1250, rue Notre-Dame, Sainte-Adèle le tout selon les besoins et les dispositions du devis # TP-201703-08.

QUE ces dépenses soient imputées en temps et lieu au poste budgétaire # 02-32000-621.

5969-05-2017

6. d) DEMANDE D'AJOUT DE LUMINAIRE DE RUE – VIS-À-VIS 2, RUE DU JOLI-TRAPPEUR.

ATTENDU la demande d'installation d'un nouveau luminaire de rue vis-à-vis du 2, rue du Joli-Trappeur ;

ATTENDU les dispositions relatives au traitement de ce type de demande à la politique # 68-2012 en vigueur depuis le 12 novembre 2012 ;

ATTENDU les coûts réguliers d'acquisition d'une potence de dix (10) pieds avec tête Cobra, avec la nouvelle technologie DEL (diode électroluminescente), lampe de 25 watts DEL avec fusible et porte-fusible, au montant de 810.00 \$ plus les taxes applicables de Mari-Max Électrique inc., de même que les frais d'installation par Hydro-Québec au montant de 144.00 \$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU la recommandation favorable émanant du comité des travaux publics pour l'installation de cette nouvelle potence ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation du comité des travaux publics et acquiesce à la demande du requérant à l'installation suivante :

- Vis-à-vis du 2, rue du Joli-Trappeur, sur le poteau existant, potence Cobra de dix (10) pieds avec la lampe de nouvelle technologie DEL de 25 watts modèle Evolve de GE aux coûts précités.

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les factures inhérentes à cette installation, le tout en temps et lieu.

QUE ces dépenses soient imputées aux postes budgétaires # 02-34000-640 et # 02-34000-521.

7. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5970-05-2017

7. a) DEMANDE D'AUTORISATION POUR VENTE DE DÉBARRAS – BAZAR ANNUEL DE LA PAROISSE SAINTE-MARGUERITE – 1^{ER} ET 2 JUILLET 2017.

ATTENDU les demandes d'autorisation de la Paroisse de Sainte-Marguerite pour tenir son bazar annuel les 1^{er} et 2 juillet 2017 sur les terrains de l'église et du presbytère et pour le prêt d'une série de tables pour cette occasion ;

ATTENDU les dispositions de la réglementation d'urbanisme applicable aux ventes de débarras ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin et IL EST unanimement RÉSOLU

par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accueille la demande précitée et autorise la Paroisse de Sainte-Marguerite à tenir son grand bazar annuel aux dates précitées.

QUE ce conseil autorise le Service des communications, loisirs, événements et culture à prêter le nombre de tables disponibles et convenu.

5971-05-2017

7. b) DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE # 2017-PIIA-00021 – 43, RUE DE LA MONTAGNE-VERTE.

ATTENDU que le règlement de zonage 36-2008-Z autorise l'usage de projet intégré d'habitation dans la zone Ru-2 ;

ATTENDU la demande de permis de construction déposée assujettie à un plan d'implantation et d'intégration architecturale portant le numéro # 2017-PIIA-00021 pour la construction d'une résidence principale située au 43, rue de la Montagne-Verte ;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme # C.C.U.-2017-026 favorable à la demande ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil signifie au requérant qu'il abonde dans le sens de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accepte la demande # 2017-PIIA-00021 concernant des travaux de construction d'une résidence sise au 43, rue de la Montagne-Verte telle que présentée.

QUE le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, monsieur Simon Provencher, soit requis de donner suite à la présente.

5972-05-2017

7. c) DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE # 2017-PIIA-00022 – 58, RUE DE LA MONTAGNE-VERTE.

ATTENDU que le règlement de zonage 36-2008-Z autorise l'usage de projet intégré d'habitation dans la zone Ru-2 ;

ATTENDU la demande de permis de construction déposée assujettie à un plan d'implantation et d'intégration architecturale portant le numéro # 2017-PIIA-00022 pour la construction d'une résidence principale située au 58, rue de la Montagne-Verte ;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme # C.C.U.-2017-027 à l'effet de refuser cette demande telle que présentée ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil signifie au requérant qu'il abonde dans le sens de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et refuse la demande # 2017-PIIA-00022 concernant des travaux de construction d'une résidence sise au 58, rue de la Montagne-Verte telle que présentée et demande de revoir l'implantation du bâtiment en respect avec le concept de base du projet.

QUE le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, monsieur Simon Provencher, soit requis de donner suite à la présente.

5973-05-2017

7. d) DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE # 2017-PIIA-00023 – 47, RUE DE LA MONTAGNE-VERTE.

ATTENDU que le règlement de zonage 36-2008-Z autorise l'usage de projet intégré d'habitation dans la zone Ru-2 ;

ATTENDU la demande de permis de construction déposée assujettie à un plan d'implantation et d'intégration architecturale portant le numéro # 2017-PIIA-00023 pour la construction d'une résidence principale située au 47 rue de la Montagne-Verte ;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme # C.C.U.-2017-028 favorable à la demande à certaines conditions ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil signifie au requérant qu'il abonde dans le sens de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accepte la demande #2017-PIIA-00023 concernant des travaux de construction d'une résidence sise au 47, rue de la Montagne-Verte telle que présentée conditionnellement à ce qui suit :

- Que la maison soit excavée pour que seulement 0.9 mètre ou 3 pieds de fondation soient visibles en façade, et ce, dans le but de respecter l'idée de départ du projet.

QUE le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, monsieur Simon Provencher, soit requis de donner suite à la présente.

5974-05-2017

7. e) DEMANDE D'APPROBATION DE PLAN MAJEUR DE LOTISSEMENT # 2017-PML-00008 – PROJET DÉVELOPPEMENT DOMAINE D'ESTÉREL – CHEMIN DE CHERTSEY.

ATTENDU le dépôt d'un plan projet majeur de lotissement # 2017-PML-00008 par Développement Domaine d'Estérel pour un projet intégré de 50 lots constructibles comportant trois nouvelles rues dans le secteur du chemin de Chertsey, rue du Baron-Louis-Empain et rue des Trembles zones Ra-5 et Ra-6 selon le plan image préparé par l'arpenteur-géomètre, Peter Rado, #62 262, dossier # 2016-3548, en date du 24 février 2017 et portant le numéro 15 580 de ses minutes sur les lots actuels 5 229 497, 5 229 582 et 5 229 595 ;

ATTENDU le document déposé par Luc Légaré, urbaniste chez Urba+ firme conseil, « Présentation de projet intégré maisons unifamiliales » en date du 27 février 2017 et sa présentation par son auteur aux membres du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU que les projets intégrés situés à l'intérieur du périmètre urbains doivent être obligatoirement desservis par les services d'égout et d'aqueduc ;

ATTENDU la présence d'un milieu naturel important sur le Mont-Vénus ;

ATTENDU la possibilité présente de pouvoir se raccorder pour certaines résidences du projet au système d'égout par gravité ;

ATTENDU que les chemins présentés ne sont pas conformes au règlement # 09-2006 en vigueur sur la construction et la municipalisation des chemins ;

ATTENDU la recommandation # C.C.U.-2017-018 du comité consultatif d'urbanisme révisée par la recommandation # C.C.U.-2017-025 à l'effet que ce plan projet majeur soit approuvé à certaines conditions ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil signifie au requérant qu'il accueille la recommandation du comité consultatif d'urbanisme précitée et approuve le plan projet tel que présenté avec certaines conditions :

- Que les 40 % d'espaces naturels concernent chacun des terrains privatifs individuellement et non pas le terrain dans son ensemble ;
- Que le Mont Vénus ne soit pas déboisé de manière abusive et que les résidences étant à son sommet s'insèrent dans le milieu naturel sans être trop visibles ;
- Que toutes les résidences pouvant être raccordées au système d'égout de la Ville par gravité le soient, plutôt que d'être raccordées à des systèmes septiques.
- Que l'emprise des allées véhiculaires soit étendue à quinze (15) mètres.

QUE le directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement soit requis de donner suite à la présente.

8. COMMUNICATION, LOISIRS, ÉVÉNEMENTS ET CULTURE

5975-05-2017

8. a) DEMANDE D'AUTORISATION POUR TENUE DU MARCHÉ FERMIER AU STATIONNEMENT MUNICIPAL MASSON.

ATTENDU la demande de partenariat telle que formulée par les Cailles du Lac Masson, afin de pouvoir utiliser les infrastructures au stationnement municipal Masson sous chapiteaux à l'occasion du Marché fermier saisonnier qui se tiendra les dimanches du 4 juin 2017 au 3 septembre 2017 et pour le prêt de tables et de chaises ;

ATTENDU que ce conseil désire encourager une telle activité ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil signifie au requérant qu'il autorise la tenue du Marché fermier saisonnier en partenariat avec le Service Communications, loisirs, événements et culture et met à sa disposition la partie du stationnement municipal Masson convenu conditionnellement à ce que Les Cailles du Lac Masson détienne une police d'assurance responsabilité civile adéquate.

5976-05-2017

Corrigée par la résolution
5985-06-2017

8. b) PROGRAMMATION ET ACTIVITÉS DE LAC MASSON EN FÊTE – CONTRATS ET MANDATS.

ATTENDU les activités estivales prévues dans le cadre de Lac Masson en Fête 2017 incluant notamment la Journée Vert Nature le 17 juin 2017, la Fête nationale du Québec le 23 juin 2017, la Fête du nautisme et des citoyens les 8 et 9 juillet, La Magie des Pays-d'en-Haut les 18 et 19 août et la tenue du Marché fermier tous les dimanches de l'été à compter du 4 juin 2017 ;

ATTENDU les contrats à intervenir liés à ces événements, à l'impression de documents et leur promotion tels que listés au tableau joint à la présente daté du **4 mai 2017** notamment avec Granchamp chapiteaux inc., Productions Royal Pyrotechnie inc., Émoson et les acomptes à déboursier ;

ATTENDU la recommandation de la directrice générale par intérim et directrice du Service des communications, loisirs, événements et culture, madame Julie Forgues, pour procéder aux préparatifs et réservations pour un total n'excédant pas 42 000 \$ plus les taxes applicables, le cas échéant ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la programmation des activités de Lac Masson en Fête telles que présentées et la tenue de ces événements sur le lac Masson, au Pavillon-Violette-Gauthier de même qu'au Parc-Édouard-Masson et dans les stationnements du centre village et entérine ou mandate, selon le cas, madame Julie Forgues, à signer pour et au nom de la Ville les contrats afférents aux différentes activités selon les montants apparaissant au tableau joint pour en faire partie intégrante.

QUE le service de la trésorerie soit requis de déboursier les montants des acomptes et ou paiements selon le tableau précité plus les taxes applicables, plus les frais de livraison et les frais d'assurances, le cas échéant, par les postes budgétaires # 02-70160-321, # 02-70160-341, # 02-70160-447, # 02-70160-516, # 02-70160-610 et # 02-70160-640.

5977-05-2017

8. c) EMBAUCHES – CONCOURS D'EMPLOIS # 201703-07 - CAMP DE JOUR 2017 – AIDE-COORDONNATRICE – MME ELISA PUECH-BERGOT.

ATTENDU que ce conseil renouvelle l'activité du camp de jour pour la saison estivale 2017 ;

ATTENDU le concours d'emploi pour des postes étudiants d'aide-coordonnatrice, de sauveteurs et accompagnateur et d'animateurs du camp de jour paru dans l'édition du 15 février 2017 du journal Accès le Journal des Pays-d'en-Haut, le site Emploi-Québec, Québec municipal, Association québécoise du Loisir municipal (AQLM) et sur le site Internet municipal, et le bulletin municipal l'Informateur Massonais ;

ATTENDU la recommandation favorable de la directrice générale par intérim et directrice du Service communications, loisirs, événements et culture, madame Julie Forgues, suivant les choix du comité de sélection ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil embauche madame Élisabeth Puech-Bergot, à titre de salariée étudiante au poste d'aide-coordonnatrice au camp de jour 2017, selon les besoins du service pour la préparation du camp et pour une période de huit (8) semaines à compter du 26 juin 2017 au 19 août 2017, selon l'horaire établi, soit 40 heures par semaine, le tout selon la politique en vigueur et sa convention de travail à intervenir avec Mme Forgues.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-70190-141.

5978-05-2017

8. d) EMBAUCHES – CONCOURS D'EMPLOIS # 201703-07 - CAMP DE JOUR 2017 – ANIMATEURS(TRICES) – MME LAURINA DE LAGRAVE, MME CHARLOTTE DUBÉ, MME JUSTINE ISABELLE ET M. CHARLEE TREMBLAY ET MME PAMELA LIDBETTER (SERVICE DE GARDE).

ATTENDU que ce conseil renouvelle l'activité du camp de jour pour la saison estivale 2017 ;

ATTENDU le concours d'emploi # 201703-07 pour des postes étudiants d'aide-coordonnatrice, de sauveteurs et accompagnateur et d'animateurs du camp de jour paru dans l'édition du 15 février 2017 du journal Accès le Journal des Pays-d'en-Haut, le site Emploi-Québec, Québec municipal, Association québécoise du Loisir municipal (AQLM), le site Internet municipal et le bulletin municipal l'Informateur Massonais ;

ATTENDU la recommandation favorable de la directrice générale par intérim et directrice du Service communications, loisirs, événements et culture, madame Julie Forgues, suivant les choix du comité de sélection ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil embauche madame Laurina De Lagrave, madame Charlotte Dubé, madame Justine Isabelle et monsieur Charlee Tremblay, à titre de salariés étudiants aux postes d'animatrices et animateur du camp de jour 2017, selon les besoins du service pour la préparation du camp et pour une période de huit (8) semaines à compter du 26 juin 2017 au 19 août 2017, selon l'horaire établi, soit 40 heures par semaine, le tout selon la politique en vigueur et leur convention de travail à intervenir avec Mme Forgues.

QUE ce conseil embauche madame Pamela Lidbetter, à titre de salariée étudiante au poste d'animatrice au service de garde selon les besoins du service pour la préparation du camp et pour une période de huit (8) semaines à compter du 26 juin 2017 au 19 août 2017 et selon l'horaire établi le tout selon la politique en vigueur et sa convention de travail à intervenir avec Mme Forgues.

QUE ces dépenses soient imputées au poste budgétaire # 02-70190-141.

5979-05-2017

8. e) OUVERTURE DE LA PLAGE MUNICIPALE ET HORAIRE 2017.

ATTENDU l'entente conclue avec HBO Construction inc. et Binswanger Myre Pageau (BMP), nouvel acquéreur potentiel au dossier, pour une ouverture de la plage à l'été 2017 sur la propriété appartenant à HBO ;

ATTENDU les prévisions budgétaires pour l'ouverture de la plage préparées par le Service communications, loisirs, événements et culture dont notamment la location d'une roulotte mobile pour le camp de jour ;

ATTENDU l'importance que revêt l'ouverture de la plage pour la population ;

ATTENDU le règlement # 83-2014 relatif à la tarification applicable ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil entérine l'entente prise entre HBO Construction Inc. et Binswanger Myre Pageau (BMP) et la Ville jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante et autorise le maire, monsieur Gilles Boucher, ou le maire suppléant en son absence, et la directrice générale par intérim et directrice du Service communications, loisirs, événements et culture, madame Julie Forgues, ou la greffière en son absence, à signer pour et au nom de la Ville tout document afférant à cette entente.

QUE ce conseil décrète l'ouverture de la plage sise près de l'ancien Centre culturel au 414, rue du Baron-Louis-Empain avec surveillance seulement selon l'horaire suivant et en fonction des conditions météorologiques (dont l'affichage sera disponible sur place et sur le site Internet de la Ville) :

Fin de semaine du 17-18 juin de 10 h à 18 h
Du vendredi 23 juin au lundi 4 septembre :
Fermée les mardis
Ouverte tous les autres jours de 10 h à 18 h

QUE ce conseil suspend l'application de l'alinéa a) *Plage municipale* de l'article 3.6.2 *Activités de loisirs* tel que prévu au règlement # 83-2014 afin que l'accès à la plage soit gratuit et seulement selon l'horaire précité.

QUE ce conseil autorise et mandate la directrice générale par intérim et directrice du Service communications, loisirs, événements et culture, madame Julie Forgues, ou la coordonnatrice loisirs, événements et culture, madame Cassandra Carette en son absence, à formuler et signer pour et au nom de la Ville tout document relatif à la sécurité dans les bains publics et au Programme-Environnement plage de même que pour la location de la roulotte mobile temporaire et tout autre matériel requis.

QUE ce conseil autorise et mandate le Service des travaux publics et services techniques à collaborer, avec les fournisseurs retenus, pour l'installation de clôtures, roulotte mobile, et tout autre matériel requis.

QUE ce conseil autorise les dépenses associées à l'ouverture et l'opération de la plage aux postes budgétaires 02-70140 concernés.

5980-05-2017

8. f) EMBAUCHES – CONCOURS D'EMPLOIS # 201703-08 - SAUVETEURS PLAGE 2017 - MME SAËL CADIEUX, M. FÉLIX-ANTOINE CHEVIGNY ET MME ÉLISA PUECH-BERGOT ET MME KORALIE ARCHAMBAULT (AIDE-SAUVETEUR).

ATTENDU le concours d'emplois # 201703-08 paru dans l'édition du 15 février 2017 du journal Accès le Journal des Pays-d'en-Haut, le site Emploi-Québec, Québec municipal, Association québécoise du Loisir municipal (AQLM) et sur le site Internet municipal, et le bulletin municipal l'Informateur Massonais pour l'embauche de candidats aux postes de sauveteurs pour la plage municipale et aide-sauveteur au camp de jour ;

ATTENDU la recommandation favorable de la directrice générale par intérim et directrice du Service communications, loisirs, événements et culture, madame Julie Forgues suite au choix du comité de sélection ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil procède à l'embauche de madame Saël Cadieux, monsieur Félix-Antoine Chevigny à titre de salariés étudiants aux postes de sauveteurs plage pour la saison 2017 débutant le 17 juin 2017 et se terminant le 4 septembre 2017, selon l'horaire déterminé, soit environ 40 heures par semaine, le tout selon le contrat de travail à intervenir.

QUE ce conseil embauche madame Koralie Archambault, à titre de salariée étudiante au poste d'aide-sauveteur pour une période de huit (8) semaines à compter du 26 juin 2017 au 19 août 2017 et selon l'horaire établi le tout selon la politique en vigueur et sa convention de travail à intervenir avec Mme Forgues.

QUE ce conseil embauche madame Élixa Puech-Bergot à titre de salariée étudiante au poste de sauveteur plage pour le camp de jour (horaire variable) pour une période de huit (8) semaines à compter du 26 juin 2017 au 19 août 2017 le tout selon la politique en vigueur et sa convention de travail à intervenir avec Mme Forgues.

QUE ces dépenses soient imputées au poste budgétaire # 02-70190-141.

9. CORRESPONDANCE.

10. AFFAIRES NOUVELLES.

5981-05-2017

10. a) ACHAT – BALAI 52 POUCES JOHN DEERE POUR TRAVAUX PUBLICS.

ATTENDU le besoin de remplacement d'un balai John-Deere de 52 pouces pour l'usage du Service des travaux publics et services techniques ;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Joël Houde ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil autorise l'achat d'un balai 52 pouces John Deere de JLD-Lagué au coût de 2 775.00 \$ plus les taxes applicables (3 190.56 \$ toutes taxes comprises).

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires # 03-31070-00 et # 03-31030-00.

5982-05-2017

10. b) ACHAT – LAMPADAIRES MUNICIPALES.

ATTENDU qu'il y a lieu de remplacer quatre luminaires décoratifs endommagés par des collisions ou sinistres intervenus dans la dernière année ;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Joël Houde ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil autorise l'achat de quatre luminaires décoratifs et d'un transformateur au coût global de 14 210.00 \$ plus les taxes applicables (16 337.95 \$ toutes taxes comprises) de Les Entreprises P. L. G. Lauzon Inc., entrepreneur électricien.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-34000-521.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

5983-05-2017

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant 19 h 25, IL EST PROPOSÉ par monsieur le maire Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté de lever l'assemblée, l'ordre du jour étant épuisé.

(signé)

Monsieur Gilles Boucher
Maire

(signé)

Madame Judith Saint-Louis
Greffière

Mots du maire et des responsables de comités.